

Conseil Municipal du 22 février 2018

Le **vingt-deux février** deux mil dix-huit, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **16 février 2018**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : Régis LEFEUVRE, Julie DUCOIN, Yves LETERME, Sophie ADAM, Michel DURAND, Lucie DUCHENE, Daniel GEORGET, Dominique JANVIER, Patrice JUDON, Linda LANGLAIS, Mickaël LOINARD, Jeanine MENARD, Solange MONNIER, Chantal RAGOT, Serge TROU.

Absent(s) excusé(s) : néant

Pouvoir(s) : néant

Secrétaire de séance : Linda LANGLAIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2018.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

11f) Compte-rendu de la Commission LOGEMENT

11g) Compte-rendu du CMJ

Comptes de gestion 2017

1) Votes des comptes de gestion 2017 (résultats des comptes de caisse au Trésor Public)

1a) Assainissement - Vote du compte de gestion 2017

DCM 2018-02-22-01a

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2017, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, pour le Budget Annexe Assainissement, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 26/02/2018

publiée le 16/03/2018

1b) Lotissement Résidence seniors du Haut Ormeau - Vote du compte de gestion 2017

DCM 2018-02-22-01b

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2017, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, pour le Budget Annexe Lotissement Résidence du Haut Ormeau, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 26/02/2018

publiée le 16/03/2018

1c) Lotissement « Les Roseaux »- Vote du compte de gestion 2017

DCM 2018-02-22-01c

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2017, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, pour le Budget Annexe Lotissement Les Roseaux, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 26/02/2018

publiée le 16/03/2018

1d) Maison Médicale - Vote du compte de gestion 2017

DCM 2018-02-22-01d

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2017, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, pour le Budget Annexe Maison Médicale, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 26/02/2018

publiée le 16/03/2018

1e) Commune - Vote du compte de gestion 2017

DCM 2018-02-22-01e

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2017, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, pour le Budget Général Commune, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 26/02/2018

publiée le 16/03/2018

2) Votes des comptes administratifs 2017 (résultats de l'exécution des autorisations budgétaires)**2a) Assainissement - Vote du compte administratif 2017**

DCM 2018-02-22-02a

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2017 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Assainissement - RESULTATS année 2017

Section de fonctionnement	
Réalisé en Recettes de fonctionnement	22 719,01 €
Excédent de fonctionnement 2016 reporté	22 073,40 €
Total recettes	44 792,41 €
Réalisé en Dépenses de fonctionnement.....	44 483,68 €
Déficit de fonctionnement 2016 reporté	0,00 €
Total dépenses.....	44 483,68 €
Résultat de fonctionnement :	
Recettes – Dépenses : EXCEDENT	308,73 €

Section d'Investissement	
Réalisé en Recettes d'investissement	26 459,19 €
Excédent d'investissement 2016 reporté	36 791,55 €
Total recettes	63 250,74 €
Réalisé en Dépenses d'investissement.....	35 179,53 €
Déficit d'investissement 2016 reporté.....	0,00 €
Total dépenses	35 179,53 €
Résultat d'investissement :	
Recettes – Dépenses : Excédent	28 071,21 €

Restes à réaliser au 31/12/2017	
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €
EXCEDENT ou DEFICIT sur restes à réaliser	néant

Examen du BESOIN FINANCEMENT de l'investissement à la clôture 2017

Résultat d'investissement 2017 : <i>Excédent</i>	28 071,21 €
Restes à réaliser en investissement au 31/12/2017 :	néant €

Besoin de financement de l'exercice 2017 en investissement	néant
---	--------------

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2017 pour le Budget Annexe « Assainissement » ;*
- *rappelle que ces résultats ont été communiqués à la Régie EAU-COEVRONS de la Communauté de Communes des Coëvrons (cf. délibération n° 2017-12-21-20 précisant également les engagements en cours au 31/12/2017 sur la section de fonctionnement), disposant de la compétence en matière d'assainissement d'eaux usées sur l'ensemble du territoire des Coëvrons depuis le 1^{er} janvier 2018.*

Enregistrée en Préf le 26/02/2018

publiée le 16/03/2018

2b) Lotissement Résidence du Haut du Ormeau - Vote du compte administratif 2017

DCM 2018-02-22-02b

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2017 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Lotissement Résidence seniors « Le Haut Ormeau » - RESULTATS année 2017

Résultat fonctionnement	
Réalisé en Recettes de fonctionnement	369 502,56 €
Excédent de fonctionnement 2016 reporté	0,00 €
Total recettes	369 502,56 €
Réalisé en Dépenses de fonctionnement.....	369 502,17 €
Déficit de fonctionnement 2016 reporté	0,39 €
Total dépenses	369 502,56 €
Résultat de fonctionnement 2017	
Total Recettes – Total Dépenses = DEFICIT ou EXCEDENT	0 €

Résultat investissement	
Réalisé en Recettes d'investissement	368 775,61 €
Excédent d'investissement 2016 reporté	0,00 €
Total recettes	368 775,61 €
Réalisé en Dépenses d'investissement.....	368 775,61 €
Déficit d'investissement 2016 reporté	0,00 €
Total dépenses	368 775,61 €
Résultat 2017 d'investissement	
Recettes – Dépenses = <i>DEFICIT ou EXCEDENT</i>	0 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2017 pour le Budget Annexe « Lotissement Résidence du Haut Ormeau ».

Enregistrée en Préf le 26/02/2018

publiée le 16/03/2018

2c) Lotissement Les Roseaux - Vote du compte administratif 2017

DCM 2018-02-22-02c

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2017 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Lotissement « Les Roseaux » RESULTATS année 2017

Résultat fonctionnement	
Réalisé en Recettes de fonctionnement	366 148,22 €
Excédent de fonctionnement 2016 reporté	74 717,94 €
Total recettes	440 866,16 €
Réalisé en Dépenses de fonctionnement.....	357 084,50 €
Déficit de fonctionnement 2016 reporté	0,00 €
Total dépenses	357 084,50 €
Résultat 2017	
Total Recettes – Total Dépenses = EXCEDENT	+ 83 781,66 €

Résultat investissement	
Réalisé en Recettes d'investissement	356 658,10 €
Excédent d'investissement 2016 reporté	0,00 €
Total recettes	356 658,10 €
Réalisé en Dépenses d'investissement.....	356 658,10 €
Déficit d'investissement 2016 reporté	0,00 €
Total dépenses	356 658,10 €
Résultat 2017	
Total Recettes – Total Dépenses = EXCEDENT OU DEFICIT	0 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2017 pour le Budget Annexe « Lotissement Les Roseaux ».

Enregistrée en Préf le 26/02/2018

publiée le 16/03/2018

2d) Maison Médicale - Vote du compte administratif 2017

DCM 2018-02-22-02d

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2017 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Budget Maison Médicale - RESULTATS année 2017

Fonctionnement	
Réalisé en Recettes de fonctionnement	25 394,94 €
Excédent de fonctionnement 2016 reporté	4 755,65 €
Total recettes	30 150,59 €
Réalisé en Dépenses de fonctionnement	5 886,55 €
Déficit de fonctionnement 2016 reporté	0,00 €
Total dépenses	5 886,55 €
Résultat de fonctionnement	
Recettes – Dépenses = EXCEDENT	+ 24 264,04 €
<i>A reporter au budget Primitif 2018</i>	

Investissement	
Réalisé en Recettes d'investissement	141 980,48 €
Excédent d'investissement 2016 reporté	0,00 €
Total recettes	141 980,48 €
Réalisé en Dépenses d'investissement	24 607,84 €
Déficit d'investissement 2016 reporté	107 539,81 €
Total dépenses	132 147,65 €
Résultat d'investissement	
Recettes – Dépenses = EXCEDENT	9 832,83 €

Reste à réaliser en recettes d'investissement au 31/12/2017	34 460,00 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2017	38 000,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2017 = DEFICIT	- 3 540,00 €

BESOIN FINANCEMENT de la section investissement à la clôture 2017

(à prévoir au BP 2018)

Résultat d'investissement 2017 : Excédent	+ 9 832,83 €
Restes à réaliser en investissement : Déficit	- 3 540,00 €

Besoin financement pour investissement 2017néant car excédent =	+ 6 292,83 €
--	---------------------

A reprendre au BP 2018 par :

1°- Décision d'affectation de l'excédent de fonct pour couvrir le besoin en INV	= 0,00 €
2°- Report en recettes d'inv (ligne 001)	= + 9 832,83 €
2°- Report en recettes de fonctionnement (ligne	= + 24 264,04 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2017 pour le Budget Annexe « Maison Médicale ».

Enregistrée en Préf le 26/02/2018

publiée le 16/03/2018

2e) Commune - Vote du compte administratif 2017

DCM 2018-02-22-02e

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2017 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Budget COMMUNE - RESULTAT 2017
Section de fonctionnement

Réalisé en Recettes de fonctionnement 1 343 121,30 €
Réalisation en Dépenses de fonctionnement 1 078 641,46 €

Résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2017 :

Recettes – Dépenses = **Excédent** **264 479,84 €** en N-1 = 355 196,48 €

Report du Résultat fonctionnement 2016 = **Excédent** 459 862,72 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017 **724 342,56 €**

(1) Besoin de couverture du déficit d'investissement année 2017 - 215 551,11 €
(Voir document ci-joint présentant les résultats d'investissement)

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017 REEL **508 791,45 €** en N-1 = 729 684,72 €

disponible et à reporter en 2018

Budget COMMUNE - RESULTAT 2017
Section d'investissement

Réalisé en Recettes d'investissement + 440 229,23 €
dont Affection du résultat de 2016 (art 1068) = 270 970,77 €
Réalisation en Dépenses d'investissement - 643 766,48 €

Résultat d'investissement propre à l'exercice 2017

Recettes – Dépenses = **Déficit** - 203 537,25 €

Report du résultat d'investissement 2016 = **excédent** + 74 608,69 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2017 - 128 928,56 €

Restes à réaliser en **recettes** d'investissement au 31/12/2017 + 6 000,00 €
Restes à réaliser en **dépenses** d'investissement au 31/12/2017 - 92 622,55 €

Résultat sur restes à réaliser en investissement au 31/12/2017 - 86 622,55 €

(1) DECOMPTE DU BESOIN FINANCEMENT à la clôture 2017

(à prévoir au BP 2018)

Résultat d'investissement 2017 : **Déficit** - 128 928,56 €

Résultat sur Restes à réaliser en investissement au 31/12/2017 : **Déficit** - 86 622,55 €

DONC

Besoin de financement de l'exercice 2017 - 215 551,11 €

Couverture à prévoir au BP 2018 (par prélèvement sur l'excédent constaté en fonctionnement 2017 d'un montant de 724 342,56 €)

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2017 pour le Budget Général « Commune de Vaiges ».

Enregistrée en Préf le 26/02/2018

publiée le 16/03/2018

3) RODP (Redevance Occupation Domaine Public) due par les opérateurs de communications électroniques / année 2018

DCM 2018-02-22-03

Vu l'article L 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 47 du Codes des Postes et Télécommunications ;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2018, selon le barème (fourni par AMF) suivant :

- 39,28 € par km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles, ou câbles en pleine terre) pour les infrastructures souterraines ;
- 52,38 € par km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) pour les infrastructures aériennes ;
- 26,19 € par m² d'emprise au sol pour les autres installations.

Compte tenu des équipements de communications électroniques recensés sur le territoire communal au 31/12/2016, (sous réserve de la confirmation des linéaires aérien et souterrain), le calcul est le suivant :

$$4,673 \text{ kms} \times 39,28 \text{ €} + 38,435 \text{ kms} \times 52,38 \text{ €} + 1 \text{ m}^2 \times 26,19 \text{ €} = 2 223 \text{ €}.$$

(Pour mémoire RODP 2017 : $4,673 \text{ kms} \times 38,05 \text{ €} + 38,435 \text{ kms} \times 50,74 \text{ €} + 1 \text{ m}^2 \times 25,37 \text{ €} = 2 153 \text{ €}.$

Décision

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
 - accepte les tarifs exposés ci-dessus ;
 - charge Monsieur le Maire et le Trésorier de l'exécution de la présente décision chacun en ce qui les concerne.

Enregistrée en Préf le 26/02/2018

publiée le 16/03/2018

4) Gestion Eclairage Public déléguée au Syndicat intercommunal « Territoire Energie 53 » / coût Année 2018

DCM 2018-02-22-04

Après s'être fait présenter :

- le bilan « éclairage public 2017 » (communiqué par TEM53),
- l'évolution des tarifs de TEM53 en charge de la maintenance de l'éclairage public :

années	tarif / point lumineux	quantité	sous-total	tarif / armoire	quantité	sous-total	total
2015	25,50 €	328	8 364,00 €	51,00 €	16	816,00 €	9 180,00 €
2016	18,50 €	346	6 401,00 €	37,00 €	15	555,00 €	6 956,00 €
2017	18,50 €	368	6 808,00 €	37,00 €	15	555,00 €	7 363,00 €
2018	18,50 €	361	6 678,50 €	37,00 €	14	518,00 €	7 196,50 €

Décision

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
 - prend acte de ces éléments, et notamment de la somme de 7 196,50 € à verser au Syndicat Intercommunal Territoire Energie Mayenne pour la maintenance de l'éclairage public communal pour l'année 2018.

Enregistrée en Préf le 26/02/2018

publiée le 16/03/2018

Intercommunalité

5) Mutualisation

DCM 2018-02-22-05

Définition de la mutualisation (dans le cadre de la 3C et de son schéma de mutualisation) : mettre en commun, y compris en dehors des compétences transférées à la 3C, des moyens, équipements matériels ou personnels, au sein de la communauté de communes. Les services mutualisés (administratifs ou techniques) sont partagés entre plusieurs collectivités territoriales membres de la CC.

Modalités de mise en œuvre :

→ Délibérations précisant les services mutualisés

→ Signatures de Conventions conformes à celles prévues au schéma de mutualisation.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2015-10-21-10, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le schéma de mutualisation arrêté par la Communauté de Communes des Coëvrons.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal de Vaiges est désormais invité à se prononcer sur sa volonté d'adhérer à la mutualisation (mise en commun) de tout ou partie des services communaux avec les services de la Communauté de Communes des Coëvrons.

Il y a donc lieu de décider quels services communaux (fonctionnels, opérationnels et de proximité) seront mutualisés ou non.

Particularité : le choix politique communautaire en matière de ressources humaines est celui de l'employeur unique sur l'ensemble du territoire des Coëvrons = l'ensemble des personnels communaux sont donc « mutés » à la Cte de Cnes des Coëvrons, puis les personnels des services non mutualisés (= non mis en commun) sont alors « mis à disposition » de la Commune (par conventions spéciales réglant les modalités techniques et financières de ces mises à disposition).

Aux fins de clarifier les études et débats à venir pour ce projet de mutualisation de services, il est proposé d'établir un « guide de la procédure de la mise en commun de services entre la Commune de Vaiges et la Cte de Cnes des Coëvrons » décrivant notamment :

- Les éléments juridiques à prendre en compte,
- La procédure à suivre et ses échéances,
- les services « mutualisables et « non mutualisables » (fonctionnels, opérationnels, de proximité),
- le principe retenu (sur le territoire des Coëvrons) de l'employeur unique et ses impacts sur les personnels des services communaux non mutualisables,
- les modifications de l'organigramme des services sur le territoire communal,
- les modalités financières de cette mise en commun de services,
- la formalisation (par conventions) de cette mise en commun de services.

Décision

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, prend acte de ces divers éléments.

Enregistrée en Préf le 16/03/2018

publiée le 16/03/2018

6) Salle des sports de Vaiges : reprise par la Commune ?

DCM 2018-02-22-06

A l'issue des incidents et dysfonctionnements des équipements de la salle de sports (réparations dangereuses du parquet, absences répétées de chauffage ou/et de production d'eau chaude sanitaire, ...),

Considérant les provisionnements pour la réalisation de travaux futurs prélevés sur les ressources communales (par le biais de l'Attribution de Compensation mise en place lors du transfert de la Fiscalité Professionnelle locale au profit de la Communauté de Communes),

Considérant les ajournements du projet de réfection du sol sportif de cette salle,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la reprise en gestion communale de la salle des sports (qui avait été transférée, au titre d'équipement d'intérêt communautaire, à la Communauté de Communes des Coëvrons le 1^{er} janvier 2013).

Décision

A la question « êtes-vous pour la reprise de la salle par la Commune ? », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote à bulletins secrets dont les résultats sont :

Votants = 15

Exprimés = 14

OUI = 12

NON = 2

- décide de reprendre la gestion de cet équipement au niveau communal ;

- charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la Cté de Cnes des Coëvrons,

- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la procédure de reprise de cette salle.

Enregistrée en Préf le 16/03/2018

publiée le 16/03/2018

7) CR de la commission « enfance-Jeunesse » du 15/01/2018

DCM 2018-02-22-07

Madame Sophie ADAM rend compte de la réunion de la Commission communautaire « enfance-Jeunesse » du 15/01/2018.

Affaires scolaires

8) Point sur la situation pour la rentrée scolaire de septembre 2018

DCM 2018-02-22-08

CR des diverses réunions et manifestations qui ont eu lieu, pour :

- Nouveaux rythmes scolaires (voir Question 9)
- Annonce de la fermeture d'une classe : cette fermeture est actée par la DSDEN par décision du 21 février 2018.

9) Rythmes scolaires : Impacts sur les services scolaires et périscolaires : lancement de la procédure de modification de l'organisation des services communaux

DCM 2018-02-22-09

Mme Sophie ADAM rend compte de la réunion organisée le 8 février dernier avec les personnels scolaires et périscolaires, au cours de laquelle ont été exposées les modalités de préparation de la ré-organisation de services à mettre en place en raison des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2018.

Sont lancées :

- La concertation des personnels des services scolaires et périscolaires,
- La concertation des enseignants.

Cette réorganisation sera soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Acquisition foncières

10) Informations sur dossier en cours

DCM 2018-02-22-10

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. OCTOBRE, en date du 06/02/2018, annonçant qu'il a un acheteur pour son immeuble sis 25 Route du Mans.

La Commune devrait donc recevoir rapidement maintenant la Déclaration d'Intention d'Aliéner pour cet immeuble situé en zone de Droit de Préemption Urbain.

A cet effet, Monsieur le Maire, titulaire d'une délégation du Conseil Municipal pour ce droit de préemption, a sollicité l'avis du Conseil Municipal pour la réponse à donner à cette DIA.

Le Conseil Municipal a fait part de ses observations.

Travaux des Commissions communales : compte-rendu et propositions

11) Dossiers en cours :

DCM 2018-02-22-11

11a) Commission du 07/02/2018 /Lotissement Haut Ormeau : Avenant EUROVIA

DCM 2018-02-22-11a

La Commission « Aménagements communaux » s'est réunie le 07/02/2018 pour examiner le devis EUROVIA du 31/01/2018 pour :

-> Désenclavement des parcelles Nord (riverains du lotissement)

-> Reprises de branchements sur réseaux

-> déplacement équipe voirie.

La Commission demande au Maître d'œuvre de vérifier les incohérences de ce devis.

11b) Commission du 07/02/2018 /Carrefour Rue de la Roselière - Rue Ancienne Gare - CR de Courtré

DCM 2018-02-22-11b

Suite à la délibération n° 2018-01-25-07b, la Commission « Aménagements communaux » s'est réunie le 07/02/2018 sur les lieux pour examen du site.

Le 12/02/2018, Yves LETERME a rencontré M. BOURGOIN, Technicien de la Cté de Cnes des Coëvrons (délégué en maîtrise d'ouvrage pour cette opération d'aménagement par délibération citée précédemment) pour préciser les aménagements souhaités.

Le dossier est en cours d'étude.

11c) Place de La Poste : situation du dossier

DCM 2018-02-22-11c

Suite à la délibération n° 2017-11-16-02, le concours de la Cté de Cnes des Coëvrons a été sollicité pour conseils et assistance technique pour la réalisation de ces aménagements conformément au plan réalisé par la Commission communale.

Le dossier est en cours d'étude.

11d) Consultations en cours pour travaux 2018

DCM 2018-02-22-11d

- Programme Trottoirs 2018 / opération N° 172
- Rénovation salle de musique
- Remise en état des bâtiments du Parc public / Opération N° 208
- Cimetière : réseau eaux pluviales / Opération N° 181
- Ecole primaire : réfection enrobé de l'entrée / Opération n° 169
- Mobilier urbain : remplacement de 3 potelets / Opération n° 142

11e) Aménagement d'un terrain vélo-ride

DCM 2018-02-22-11e

Question reportée

11f) Compte-rendu de la Commission LOGEMENT

DCM 2018-02-22-11f

Une consultation est en cours pour la rénovation de menuiseries extérieures du logement à l'étage au 8 Place de La Poste.

11g) Compte-rendu du CMJ

DCM 2018-02-22-11g

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Jeunes du 17/02/2018 est remis ce jour aux conseillers municipaux.

Les questions débattues lors de cette réunion concernent notamment :

- Le versement au profit de l'association « Ecole pour tous » des fonds récoltés lors du Goûter de Noël 2017,
- La journée du Patrimoine qui aura lieu le 16 septembre 2018,
- L'action « Nettoyage de Vaiges » qui aura lieu cette année le 14 avril 2018,

La prochaine réunion du CMJ aura lieu le 07 avril à 14h.

Question diverses

- Demande d'installation d'un cirque : refusée cause pas de terrain disponible.
- Courrier du Comité des fêtes sollicitant l'autorisation d'aménager du terrain communal, par eux-mêmes et à leur frais, pour créer des terrains de boules.
Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de rencontrer les responsables du Comité des fêtes pour faire préciser :
 - les modalités techniques de ces aménagements
 - et les conditions d'entretien ultérieures.
- DICT-DT (avec ou sans ODP) seront, après enregistrement, transmises, pour information à Mickaël LOINARD et Daniel GEORGET.

Décisions du Maire : Portés à connaissance du Conseil Municipal**Décisions du Maire sur délégations/DCM 2016-02-11-06 : Porté à connaissance du Conseil Municipal**

Réf. Alinéa //article L 2122-22 du CGCT	date de l'acte	Objet	Montant engagé TTC
Alinéa 4° Marchés < 90 000 € HT	22/01	ROMET /entr souffleur	154,87 €
	12/02	PRECISIUM /répar freins BERLINGO	495,70 €
	12/02	BEAUPLET /électrodes défibrillateur	55,00 €
	16/02	LEVEILLE /répar chaudière école	976,93 €
	16/02	CCCoëvrons /2 signalétiq Label JNC	22,00 €
	19/02	ELEC EAU /rempl 5 éclairages ext vandalisés	418,50 €

Dates prochaines réunions**Commissions**

- Commission FINANCES élargie (à l'ensemble du Conseil) : jeudi 15 mars 2018 à 20h00.

Conseil Municipal

- Jeudi 29 mars à 20h30
- Jeudi 26 avril à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00h15.

La Secrétaire de séance,

Linda LANGLAIS


Le Maire,

Régis LEFEUVRE



